

AIGONDIGNÉ

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) :

L'an deux mil vingt et un, le 14 du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AIMON Céline à MELIN Nicole, DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie, HIPEAU Gaëlle à Patricia ROUXEL, GUILLOT Sandrine à BIRAUD Vanessa, LE BARS Arlette à DOBIROT Philippe

Date de convocation : Le 7 septembre 2021

Date d'affichage : Le 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain COUSSET

*Fait à Aigondigné,
Le 14 septembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

Mme le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal les procès-verbaux du 29 juin 2021 et du 20 juillet 2021.

Le PV du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le PV du 20 juillet 2021 est approuvé avec la modification suivante relative à la convention de balayage « étudier la possibilité de réduire la prestation de balayage là où cela est possible ».

Pierre Rivault, précise que la prestation de balayage représente 200h annuelles. Les cours d'écoles sont aussi balayées. Un planning d'intervention est proposé à la commune qui le valide. En principe la prestation est adaptée aux besoins des communes. Les prochaines interventions auront lieux le 21 septembre et le 12 octobre 2021.

Il est demandé que le prestataire fournisse un planning détaillé de ses interventions (heures et rues nettoyées) afin que la commune puisse contrôler la réalité de ces 200h de prestation.

Délibération 2021_083 : FINANCES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ACTION DE SECURITE SUR RD (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT)

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de déposer de nouveau les dossiers de demandes de subvention auprès du Département au titre de l'action de sécurité sur RD.

L'évaluation de la phase correspondante à l'avenue Yann Rouillet et avenue Etienne Girard jusqu'à la place de La Gasse est à jour puisque le dossier de consultation aux entreprises est en train d'être finalisé.

Il en est de même de la phase 1 pour les entrées de bourg (chêne Gaurichon et Jastreux).

Pour les autres phases du projet, notamment les places, nous sommes toujours sur les montants des Tères demandes étant donné que le projet n'est pas avancé sur ces secteurs.

Pour la phase 2 avenue Yann Rouillet/Etienne Girard :

DEPENSES		RECETTES	
Yann Rouillet	140 457.90€	DETR 2019 (accordée)	279 225 €
Etienne Girard	552 306.40 €	Département CAP 79 (accordée)	121 792.94 €
Tranche conditionnelle parking place de la Gasse	55 997.50 €	Abri Bus (accordée)	10 000 €
Option 1 effacement Orange Yann Rouillet	5 490 €	Amendes de police (accordée)	23 834.25 €
Option 1 déco Yann Rouillet	3 760 €	Action de sécurité sur RD	60 000 €
Option 1 déco Etienne Girard	14 360 €	Autofinancement	392 226.31 €
Maitrise d'œuvre	114 706 €		
TOTAL HT	887 077.80€	TOTAL HT	887 077.80 €

Sur cette phase, une partie de la maîtrise d'œuvre a déjà été réglée. En outre, le choix de réaliser ou non la tranche conditionnelle et les tranches optionnelles dépendra des offres reçues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide du département au titre du programme action de sécurité sur RD
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent.

* * * * *

Délibération 2021_084 : FINANCES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ACTION DE SECURITE SUR RD (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT)

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de déposer de nouveau les dossiers de demandes de subvention auprès du Département au titre de l'action de sécurité sur RD.

L'évaluation de la phase 1 pour les entrées de bourg (chêne Gaurichon et Jastreux) est à jour puisque le dossier de consultation aux entreprises est en train d'être finalisé.

Pour la phase 1 entrées de bourgs :

DEPENSES		RECETTES	
Chêne Gaurichon	301 092.50 €	DETR 2020 (accordée)	224 510 €
Maitrise d'œuvre ATVRD	4 250 €	Abri Bus (accordée)	10 000 €
Les jastreux	386 310 €	Amendes de police (accordée)	19 504.71 €
Maitrise d'œuvre AREA	21 032.72 €	Action de sécurité sur RD	60 000 €
		Autofinancement	398 670.51 €
TOTAL HT	712 685.22€	TOTAL HT	712 685.22 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide du département au titre du programme action de sécurité sur RD
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent.

* * * * *

Délibération 2021_085 : FINANCES

Objet : MARCHE PROGRAMMISTE : SUITE A DONNER

Madame Le Maire expose le marché programmiste et la suite à donner. En accord avec ID 79 et le CAUE, le marché pour le choix d'un programmiste a été publié du 22 mars au 13 avril 2021. A l'issue de cette 1^{ère} étape, 3 cabinets ont envoyé un dossier de présentation. Ceux-ci ont été convoqués à une audition le 17 juin à laquelle seulement 2 entreprises sont venues. A l'issue de celle-ci et compte tenu des présentations de l'offre financière très différentes d'un programmiste à l'autre, il a été demandé une renégociation. Aujourd'hui, nous sommes donc en possession d'une proposition négociée avec le cabinet Flores se situant à Bordeaux pour un montant de 102 247.80 € TTC pour la tranche ferme dont 43 224 € TTC pour la mairie et 30 811.20 € pour la tranche conditionnelle et nous sommes en possession d'un autre cabinet CDC conseil basé à Tours pour un montant de 111 420 € TTC pour la tranche ferme dont 70 800 € TTC pour la mairie mais pas d'offre pour la tranche conditionnelle puisqu'ils n'ont pas présenté d'offre négociée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de ne pas donner suite compte tenu des montants importants du marché.

* * * * *

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SCLMEP

Mme le Maire expose la demande de subvention de l'association SLC MEP pour la défense des contribuables Aigondignois notamment.

Il s'agit d'une demande à caractère exceptionnel et l'association a fourni les pièces nécessaires telles définis dans le règlement cadre pour l'attribution des subventions aux associations de la commune.

Le Bureau municipal a émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention lors de sa séance le 05 juillet 2021.

Il est demandé quelles sont les actions que financent l'association et qui participent à son financement ?

Selon les statuts de l'associations, elle tire ses ressources des cotisations de ses adhérents, des dons et des subventions qu'elle sollicite auprès des communes. Elle a pour objet notamment le soutien et la mutualisation des recours des citoyens-contribuables, la défense de l'équité entre les citoyens, la défense du respect environnemental pour la collecte des déchets.

L'objet de l'association est bien l'intérêt général. Par ailleurs, Mme le Maire souligne que Mellois en Poitou soutien des associations environnementales qui œuvre contre l'implantation des réserves de substitutions notamment.

Elle a par ailleurs le soutien de petites communes qui participent d'un montant forfaitaire.

* * * * *

Délibération 2021_086 : FINANCES

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SCLMEP

L'association SLCMEP a demandé une subvention à la commune au titre de la défense des inégalités fiscales sur le territoire de Mellois en Poitou.

La proposition retenue par le bureau municipal serait d'accorder la somme de 0.50 € par habitant.

Au dernier recensement de 2018 nous étions 4 847 habitants donc le montant de la subvention pourra s'élever à 2 423.50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 contre :

- Approuve la proposition de subvention ci-dessus.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

* * * * *

Mme LECULLIER expose le projet de règlement intérieur ainsi qu'une proposition de tarifs pour les exposants participants au marché de Noël, lequel se déroulera à la Salle des Fêtes de Thorigné (exposants marché) et à l'Espace Four (restauration) le dimanche 28 novembre 2021

Horaires d'ouverture au public : de 10 h à 18 h

En raison du COVID 19 et de la situation sanitaire qui en découle, les conditions d'organisation de ce Marché de Noël pourront être modifiées

Mme LECULLIER précise que si les conditions sanitaires se dégradent, la commune se conformera aux règles ou toute autre mesure décidée par le Préfet et pourrait envisager l'annulation de cette manifestation.

Par ailleurs, le respect des gestes barrières et la présentation du pass sanitaire sera exigé.

Les emplacements prévus seront de 3 ml maxi. Une dimension supérieure pourrait être accordée avec supplément de tarif, le cas échéant

Les tarifs proposés sont les suivants :

- ✓ 3 € pour 3 mètres linéaires à l'intérieur
- ✓ Emplacement restauration : étal 5 € et fourgon 10 €

* * * * *

Délibération 2021_087 : FINANCES

Objet : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS MARCHE DE NOEL

Madame le Maire présente le règlement intérieur et les tarifs du marché de Noël modifiés par rapport au marché des producteurs à Aigonnay

- Si les conditions sanitaires se dégradent au cours des semaines à venir, la commune se conformera aux règles ou tout autre mesure décidée par l'Autorité administrative et pourrait envisager l'annulation de cette manifestation

- La commune imposera à tous les exposants l'application stricte et rigoureuse des gestes barrières, à savoir le port du masque obligatoire et la fourniture de gel hydroalcoolique et l'application de la mise en place du passe sanitaire

- Les emplacements seront prévus à hauteur de 3 mètres linéaires maximum. Sous réserve d'acceptation par les organisateurs, une dimension supérieure pourrait être acceptée avec supplément de tarif

Les tarifs sont les suivants :

- Emplacement intérieur 1€ le ml avec un maximum de 3 m
- Emplacement restauration : l'étal à 5 € par tranche de 3 m et 10 € le fourgon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Adopte le règlement
- Fixe les tarifs ci-dessus

* * * * *

AVENANT CNRACL

Mme THIBAUT expose les conditions de l'avenant CNRACL qui consiste en une prolongation de 6 mois du précédent contrat pour des prestations relatives au traitement des dossiers retraite des agents.

* * * * *

Délibération 2021_088 : RH

Objet : AVENANT CNRACL

Madame le Maire expose que depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021. Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information : Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve l'avenant
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent.

* * * * *

M. GOMES expose à l'assemblée la nécessité de revoir la convention avec la Mission locale concernant le dispositif Argent de poche.

AIGONDIGNÉ

En effet, le dispositif a connu un réel succès et a largement dépassé les objectifs initiaux. Pour mémoire, La commune a signé une convention avec la Mission Locale pour le dispositif « **Argent de poche** ». Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la commune de travailler en demi-journée de 3 h.

La convention initiale prévoit 150 demi-journées par an et 20 demi-journées possibles par jeune. Cet été, ce chiffre a été dépassé car nous avons atteint **352 ½ journées pour 34 jeunes concernés** avec un montant total de 5 280 €

Un questionnaire de satisfaction est en cours auprès des bénéficiaires et la prochaine session d'octobre se prépare. Pour les vacances de la toussaint, nous avons 5 demi-journées possible pour la semaine 42 et 4 demi-journées pour la semaine 43

Délibération 2021_089 : RH

Objet : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE POUR LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame Le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Mission locale pour le dispositif argent de poche avec pour objectif de faire travailler des jeunes sur la commune comprenant 150 demi-journées par an et 20 demi-journées possibles par jeune.

Cet été, ce chiffre a été dépassé car nous avons atteint 352 ½ journées pour 34 jeunes concernés avec un montant total de 5 280 €.

Pour les vacances de la toussaint, nous pouvons proposer 5 demi-journées pour la semaine 42 et 4 demi-journées pour la semaine 43.

Pour l'avenant, Madame Le Maire explique qu'au regard du nombre de jeunes intéressés par ce dispositif cet été (34) et en considérant 20 demi-journées par jeune, nous aurions pu atteindre 680 ½ journées sur l'année et un coût prévisionnel de 10 200 € (34 jeunes x 20 ½ journées = 680 ½ journées que l'on multiplie par 15 € la ½ journées = 10 200 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve l'avenant
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent.

* * * * *

Informations diverses

- La convention avec le Ministère de la Culture pour le **label Pays d'Art et d'Histoire** doit être renouvelée tous les 10 ans. Pour celle-ci trois thématiques ont été définies : patrimoine immatériel, patrimoine funéraire, paysage. Mellois en Poitou souhaite créer un réseau de référents communaux. Roselyne Dumortier est désignée par le Conseil.

- **Règlement intérieur du conseil municipal** : A la suite de la remarque de Céline GARNIER, Mme Le Maire souhaite connaître la position du Conseil municipal sur une modification du règlement intérieur afin de reconsidérer voire élargir les décisions qui pourraient être prises par le Bureau.
Il est rappelé que la notion de « Bureau municipal » n'existe pas dans le CGCT et que les délégations éventuelles sont définies dans le règlement.
- **Décisions prises par le bureau municipal et celles prises aux termes de sa délégation** :
 - Décision n° 13-2021 = vente d'un groupe électrogène pour un montant de 150 €
 - Décision n°14-2021 = vente d'un motoculteur pour un montant de 100 €
 - Décision n°15-2021 = vente d'une tonne à eau pour 50 €
 - Décision n°16-2021 = vente d'une bétonnière pour 400 €
 - Décision n°17-2021 = vente d'un broyeur thermique pour 200 €
- Bureau du 6 septembre 2021 : accord sur les devis d'assainissement pour le local associatif d'Aigonay, les plateformes des outres à Charcogné, Vaillé et au Bouchet.
- **Point information sur la rentrée scolaire**
 - Maternelle Mougou : 100 enfants - 4 classes soit 25 enfants / classe
 - Élémentaire Mougou : 149 - 6 classes soit 24.8 enfants / classe
 - Maternelle Tauché : 73 pour 3 classes soit 24.3 enfants / classe
 - Élémentaire Thorigné : 81 pour 3 classes soit 27 enfants / classe
 - Élémentaire Aigonay : 75 pour 3 classes soit 25 enfants / classe

Il n'y a pas eu de comptage à la rentrée scolaire pour le site de Thorigné, malgré ce qu'il avait été convenu.

La situation à Thorigné est très inconfortable avec une classe de 29 élèves et des doubles niveaux entre cycle 2 et 3

Un courrier a été adressé au DASEN

Concernant l'organisation des activités périscolaires (TAPS), l'agent bénéficiaire du contrat de projet n'a pas souhaité renouveler son contrat. Mme Mourey a pris le relais pour l'organisation du planning des TAPS fin août.

- **Point sur subventions plan de relance** :

Au titre du plan de relance, la commune a obtenu :

- Une subvention pour la restauration scolaire (achat de matériel) d'un montant de 33 600 € pour 35 208.50 € HT de dépenses
 - Une subvention pour l'équipement numérique des écoles d'un montant de 27 259 € pour une dépense de 37 338 € HT
 - Une subvention pour un outil collaboratif pour les services et les élus d'un montant de 9 300 € pour une dépense de 15 500 € HT
- **Retour sur l'étude de l'implantation d'un modulaire ou d'un container aménagé, Place de la Gasse** :

AIGONDIGNÉ

3 devis pour les modulaires ont été sollicité

→ Portakabin 82,40m² coût HT 111 778€ soit 1 356 ht€/m²

→ Modulo&co 78m² coût HT 105 470€ soit 1 353 ht€/m²

→ Bodard 67,03m² coût HT 108 000€ soit 1 612 ht€/m²

Non compris frais architecte pour permis construire, étude de sol, raccordement, climatisation

3 devis pour les containers :

• **Box innov** 60m² coût HT 66 808€ soit 1 113€ ht/m²

• **Capsa container** 75m² coût HT 187 500€ soit 2 500€ ht/m²

• **Container construction** 82m² coût HT 125 535€ soit 1 531 ht€/m²

Non compris frais architecte pour permis construire, étude de sol, raccordement, climatisation

Compte tenu des coûts et de l'incertitude et de l'insuffisance de financement au budget annexe, il ne sera pas donné de suite à ce projet.

- **Point sur le pass sanitaire** : le pass sanitaire est obligatoire dans les salles des fêtes de la commune pour les locations, mais aussi pour la pratique sportive (pas pour les réunions internes). Il est également obligatoire dans les bibliothèques. En revanche, il ne l'est pas dans les bâtiments administratifs, ni donc pour les célébrations.
- **Point avec le CCAS** :
 - o Aliénor Bail Leroy est arrivée le 2 septembre pour débiter sa mission de conseiller numérique
 - o Le conseil d'administration du 2 septembre a décidé de reconduire le pass loisirs
 - o L'adhésion à l'association CIF-SP a été décidé. Cette association a pour but de permettre la mobilité des personnes sans moyen de locomotion sur le territoire des communes par un réseau de bénévoles prêts à conduire les personnes isolées.
- **Admission en non-valeurs** : A la suite du conseil municipal du 29 juin et du sursis à statuer sur des admissions en non-valeur, des renseignements ont été pris auprès de la trésorerie. Cette personne a déposé un dossier de surendettement qui a été accepté. Nous sommes dans l'attente de la décision de la commission qui nous sera notifiée par l'intermédiaire de la trésorerie.
- **Augmentation des tarifs de l'eau potable**
Tarifs 2022 pour les particuliers :
 - Prix du m³ : 1.47 € HT le m³
 - Prix de l'abonnement par semestre et par compteur : 30.90 € HT
 - Tarif fuite : 0.51 € HT le m³Pour les entreprises consommant plus de 10 000 m³ le tarif appliqué sera le suivant :
 - Abonnement annuel : 618 € HT
 - Prix du m³ jusqu'à 10 000 m³ : 1.47 € HT

AIGONDIGNÉ

- Prix du m³ au-delà de 10 000 m³ : 0.461 € HT

Cela représente une augmentation globale de 3% par rapport aux tarifs 2021 dans un contexte de baisse de la consommation d'eau bien que le nombre d'usagers augmentent.

- **Point sur la participation citoyenne aux commissions** : les courriers pour recueillir l'accord des personnes tirées au sort ont été envoyés en juillet. Il n'y a eu que 5 retours dont 3 positifs. La composition définitive des commissions sera arrêtée lors du conseil d'octobre en même temps qu'une éventuelle modification du règlement intérieur du Conseil municipal.
- **Mellois en Poitou**
 - o Dotation de solidarité communautaire : la loi de finances a modifié certains critères obligatoires qui doivent être pondérés en fonction de la population : celui du potentiel financier et de l'écart de revenu. L'enveloppe globale de la DSC reste identique, 150 000 €, mais la répartition entre commune s'en trouve légèrement modifiée. Ainsi donc, la commune toucherait 12 759.80 € pour 2021 soit 2 001.25 € de plus qu'en 2020.
 - o Fonds de péréquation des ressources intercommunales : le coefficient d'intégration de Mellois en Poitou étant plus important, la répartition du montant attribué se fait au bénéfice de l'intercommunalité et réduit d'autant l'enveloppe des communes. Ainsi pour l'année 2021, le montant total notifié est 1 603 125 € reparti à 58 % pour l'intercommunalité et 42 % pour les communes (en 2020, 52.55% et 47.45 %). La commune d'Aigondigné percevrait sous le régime du droit commun 73 411 € soit 7 995 € de moins qu'en 2020.